

ADDENDUM

Les chapitres suivants annulent et remplacent ceux inscrits au sein du document E3 – 2 – Description du projet V4.

2.2.2 Informations générales

La station d'épuration a été mise en service le 15 février 1995. Il s'agit d'une filière boues activées à aération prolongée, dimensionnée pour 29 000 équivalents habitants, correspondant à la pollution en période vendange. Les filières de traitement de la station d'épuration de DIE sont les suivantes :

- **Prétraitement**
 - Canal de comptage
 - Dégrillage fin
 - Dessableur/déshuileur

- **Epuration biologique**
 - Zone de contact
 - Bassin d'aération
 - Clarificateur raclé
 - Puit à boues
 - Canal de mesure et rejet direct à la Drôme du 15 octobre au 15 mai
 - Rejet indirect par infiltration dans un bassin de sable du 15 mai au 15 octobre

- **Traitement des boues**
 - Centrifugeuse
 - Serre de séchage solaire
 - Site de compostage

Des mesures complémentaires seront prises par la Collectivité pour renforcer le traitement et sécuriser la qualité des effluents en sortie de filière :

- Une déphosphatation physico-chimique au chlorure ferrique $FeCl_3$ sera mise en place dès 2024 au niveau du réacteur biologique.

- La station d'épuration possède 7 lits d'infiltration utilisés en période estivale et jusqu'à la fin des vendanges (du 15/05 au 15/10). L'infiltration permet d'éviter les rejets directs à la Drôme. En cas d'étiage marqué ou précoce, la durée d'utilisation des lits sera allongée autant que de besoin.

L'installation possède les capacités nominales suivantes :

Régularisation administrative du système d'assainissement de Die
Autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau

Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m ³ /jour	Q pointe m ³ /heure	Équivalent habitants
Temps sec	1 745	2 320	98	29 000
Temps pluie	1 745	2 320	245	

Les chapitres suivants annulent et remplacent ceux inscrits au sein du document E6 – 2 – Etude d'incidence V4.

2.1.6.2 Hydrologie

Le débit de la Drôme est suivi à la station V4264010, à Saillans, à environ 20 km à l'aval de Die. Le QMNA5 est estimé à 2 m³/s (Source : <https://www.rdbrmc.com/hydroreel2/station.php?codestation=32>). Le QMNA5 calculé au pont des Chaines est lui de 1.19 m³/s (surface du bassin versant 684 km²)

Le QMNA5 du Meyrosse est estimé à Die à 0,12 m³/s.

2.7.2 BSR de Chandillon

Afin de réduire les volumes déversés au niveau du DO6 et du DO Lagnier, les lames de ces ouvrages seront réhaussées (respectivement de 13 et de 10 cm). Ces aménagements auront des conséquences sur le trop-plein du poste de refoulement de Chandillon qui verra ses volumes déversés augmenter sensiblement. Ce point de déversement fera l'objet d'un suivi dans le cadre de l'autosurveillance. Ainsi tous les volumes déversés seront quantifiés.

La mise en place d'un Bassin de Stockage Restitution (BSR) avec une capacité de stockage de 1 550 m³ sur cette antenne permettra d'atteindre le critère de conformité du réseau par temps de pluie. A titre d'exemple, la modélisation de la chronique de pluie de 2019 de la station météorologique de Die montre qu'un tel ouvrage permet de supprimer totalement les déversements du trop-plein du poste de refoulement de Chandillon pour cette année. En outre, le volume de stockage de l'ouvrage n'est sollicité au maximum qu'à 87% de sa capacité maximale, ce qui offre une certaine souplesse en cas d'année à pluviométrie plus élevée.

Cet aménagement est le plus pertinent en complément du FPR du Pont des Chaines pour améliorer la situation actuelle relative à la conformité du système d'assainissement ainsi qu'à la qualité des eaux de la Drôme.